

Quand un élu écolo s'engage pour la planète ...

Alors que parfois l'on peut douter de la conviction et de la sincérité de certains élus de gauche comme de droite, d'autres, heureusement, nous donnent des rayons d'espoir. Louis Massias est de ceux là.

Sensible depuis toujours à l'écologie et au développement durable, et en tant que Maire de Fosse-magne puis Président d'une communauté de communes, Louis a décidé de passer à l'expérimentation écologique et aux réalisations concrètes.

Cela se passe dans le nord de la Franche-Comté, aux portes de l'Alsace et à quelques pas de la vieille, très vieille centrale de Fessenheim.

Avec ses différentes équipes municipales d'abord, il a mené à bien des projets qui ont transformés progressivement la petite commune du Territoire de Belfort en véritable champ de démonstration. Tout en pensant globalement pour la transition énergétique, il a initié ces expérimentations avec une logique, celle d'agir localement en misant sur les économies d'énergie et en développant des unités de production d'énergie citoyennes, proches des utilisateurs et respectueuses de l'environnement.

De ce fait, en 2010, il a également initié avec des amis la coopérative solidaire ERCISOL (Energies Renouvelables Citoyennes et SOLidaires) qui est une société de production d'énergies d'origine renouvelable en chaleur et énergie électrique. Il en est devenu le Président.

Aujourd'hui, Louis a décidé de laisser la place de Maire de Fosse-magne à un de ses collègues, il a simplement souhaité rester adjoint jusqu'à la fin du mandat municipal. Mais il restera Président de la Communauté de Communes (Communauté de Commune du Bassin de la Bourbeuse) qu'il préside jusqu'en 2014.

Il donne désormais priorité à ERCISOL.

L'action municipale à Fosse-magne

A son conseil municipal de Fosse-magne, le discours de Louis Massias a toujours été très simple :

« les ressources fossiles (pétrole, gaz, uranium) ne sont pas inépuisables, leurs coûts sont largement tributaires d'un contexte politique et financier mondial incontrôlable, l'électricité est appelée à augmenter et les dégradations écologiques et climatiques dues à l'effet de serre sont déjà constatées par les experts ». Il précise également que *« depuis 2004, le Conseil Municipal a toujours pris en considération les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans ses projets. »*

Ainsi, à cette date, Fosse-magne est la première commune de Franche-Comté à octroyer des aides aux habitants lorsqu'ils s'équipent alors en énergie renouvelable (chauffage bois, eau chaude solaire, chauffage solaire, photovoltaïque, géothermie).

Les économies d'énergie passent d'abord par une meilleure isolation et une sensibilisation aux économies et apprendre à consommer autrement.

De 2005 à 2011, la Commune a procédé à toute une série d'opérations relatives à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

En 2005, l'équipe municipale commence par remplacer la vieille chaudière au fioul de la Mairie par une chaufferie aux granulés de bois de 60 KW. Cette dernière chauffe le secrétariat de Mairie, la salle du Conseil, les archives, la salle des associations et trois logements.

En 2006, elle souscrit avec EDF un contrat de fourniture d'électricité 100% d'origine renouvelable (contrat Equilibre +) pour La Maison des Arches (salle commune et médiathèque).

En 2007, la Commune, profitant de l'extension de l'école installe une chaudière aux plaquettes de bois de 80 KW avec réseau de chaleur. Cette chaudière chauffe le groupe scolaire de 1000 m² (maternelle et élémentaire) et l'atelier municipal.

Elle renforce l'isolation de l'école maternelle construite en 1992 et remplace les convecteurs électriques de l'école maternelle par un chauffage central alimenté par la chaudière au bois.

Elle récupère également l'eau de pluie pour les sanitaires de l'école dans une citerne de 20 m³ et installe un chauffe eau solaire.

En 2009, la Commune installe une centrale photovoltaïque d'une puissance de 32 KWc sur le toit du groupe scolaire qui fournira plus de 30 000 KWh/an d'électricité revendus à EDF. Cette installation permet d'éviter le rejet de 4700 Kg/an de CO².

En 2010, la Commune installe une centrale photovoltaïque d'une puissance de 18 KWc sur le toit de la Maison des Arches qui fournit plus de 14 000 KWh/an d'électricité revendus à EDF. L'installation permet d'éviter le rejet de 2200 Kg/an de CO².

Autre initiative cette année là, en février, la Commune met en place 7 horloges astronomiques contrôlant l'éclairage public et permettant de le couper entre 23H30 et 5H30 dans tout le village.

Cette décision va faire économiser environ 40 000 KWh (50%) d'électricité par an (3 000 €/an) et 6 450 kg/an de CO² pour un investissement de l'ordre de 4 000 € amorti au bout d'un an et demi.

En 2011, la part du photovoltaïque a alors couvert 52.4% des besoins électriques totaux de la Commune, éclairage public compris.

En 2011, pour tenir compte des nouvelles contraintes environnementales, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer à 100% pendant 5 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties, tous les propriétaires de logements achevés avant 1989 et ayant réalisé des travaux pour les économies d'énergie (isolation, installation d'équipements éligibles au crédit d'impôt).

Grace aux bénéfices des deux centrales photovoltaïques (23 135 € en 2011), la Commune a remplacé 27 luminaires de rue énergivores par des luminaires économes en énergie (lampes de 70 W en lieu et place de lampes de 150W). L'économie prévue sur la facture électrique est de 53%.

Louis Massias a laissé son mandat de maire, mais le travail continue pour l'équipe municipale. Dans les tuyaux de l'équipe : le futur musée dans l'ancienne synagogue sera chauffé par géothermie vertical, une petite éolienne sera installée à proximité du groupe scolaire et avec les bénéfices des centrales photovoltaïques, il sera procédé au remplacement de tous les lampadaires de rue restants par des luminaires économes en énergie.

Ainsi, pour cette petite commune du Territoire de Belfort de moins de 1000 habitants on constate, qu'alors que l'objectif du Grenelle de l'environnement est d'atteindre 23% d'énergies de source renouvelable en 2020, la Commune de Foussemagne les a déjà atteints. Elle n'utilise plus d'énergie fossile pour le chauffage de locaux communaux.

Autre fierté des élus, la Commune compte plus de 30% de logements sociaux.

Dans la Communauté de Communes,

Pour le traitement et la déshydratation des boues de la station d'épuration de Montreux-Château, la CCBB décide de construire une serre solaire de 50 x 12m.

Elle produit ainsi 60 T de matière sèche/an en réduisant par 5,6 fois le volume de ces boues sans odeurs. Les coûts de transport sont ainsi diminués et les boues sont destinées à l'épandage agricole.

La CCBB a également remplacé le chauffage fioul de son siège par un chauffage géothermique vertical.

Deux forages ont été exécutés à une profondeur de 11 et 17 m (nappe phréatique). C'est donc désormais une pompe à chaleur eau/eau d'une puissance de 5.29 KW (27 KW restitués) qui chauffe les locaux. Elle sert aussi pour l'eau chaude sanitaire et la chaudière fioul est conservée en tant que chauffage d'appoint.

ERCISOL la coopérative citoyenne

Mais pour Louis Massias, l'avenir et l'engagement sont surtout au sein de la coopérative solidaire ERCISOL.

Pour ERCISOL, chaque projet important fait l'objet de la création d'une filiale auquel doit pouvoir participer la population locale.

Aujourd'hui, ERCISOL exploite déjà une centrale photovoltaïque de 95 KWc à Ebersheim (67).

La production potentielle est de 100 000 KWh/an soit l'alimentation annuelle en électricité de 33 foyers (hors chauffage). Et elle permet également d'économiser 15.6 T de CO₂ par an.

Depuis quelques semaines, ERCISOL a fait l'acquisition d'une autre centrale hydraulique de 200 KW à Moyenmoutier dans les Vosges. La production potentielle est d'un million de KWh/an.

C'est 335 foyers pouvant être alimentés en électricité et 156 tonnes annuelles de CO₂ d'économisées. Pour la rénover, elle va investir plus de 240 000 €.

D'autres projets sont dans les tuyaux de la coopérative. A ce jour, tous ses actionnaires étudient :

- la construction d'une centrale hydraulique de 250 KW près de Besançon (25)
- la participation au projet de ferme éolienne à Chamole (39)

- des études de participation dans un projet de centrale hydraulique de 250 KW à Râon l'Étape (88) et dans un projet d'une ferme éolienne à Sâales (68).
- et un projet de centrale hydraulique de 160 KW dans un ancien moulin, propriété de la Commune de Nérac (47).

Louis Massias a toujours souhaité mettre dans le champs du concret les théories et stratégies écologiques. Toutes les actions initiées par Louis, ses collègues et amis, prouvent au quotidien que les enjeux énergétiques sont d'abord des enjeux économiques, même pour une commune de moins de 1000 habitants et pour une coopérative citoyenne composée aujourd'hui de 87 membres.

Si vous passez par le Franche-Comté, avant d'aller faire un tour à Fessenheim ou dans les caves viticoles d'Alsace, arrêtez vous donc à Fosse-magne (bar et restaurant soutenus par la Commune) et regardez donc ce que c'est qu'une école primaire qui fonctionne aux énergies renouvelables.

Alain Fousseret
Vice-Président de la région Franche-Comté
Militant EELV

Encadré :

Louis MASSIAS et le DEVELOPPEMENT DURABLE

- Né en 1949
- Ingénieur INSA Lyon
- 10 ans à l'étranger : Maroc et Cameroun
- Chargé d'affaires et ancien dirigeant d'entreprises (montage d'usines, maintenance industrielle, automatisation)
- Ancien directeur et actuel trésorier de l'association d'insertion CHAMOIS-ENVIRONNEMENT
- Fonctions électives:
 - Maire de Fosse-magne (90) de 1988 à juin 2012
 - Président de la CCBB : Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse (90) depuis 2001.
- Président d'ERCISOL, société de production d'énergies d'origine renouvelable, depuis novembre 2010.

ERCISOL et le développement durable

- Création d'ERCISOL fin 2010, société de production d'énergies d'origine renouvelable (chaleur, électricité).
- Siège: 3, rue des Sources – 90150 Fosse-magne
- Téléphone : 06.08.28.86.59
- Adresse courriel: contact@ercisol.com
- Fonctionnement coopératif: 1 Homme = 1 voix, le président est élu
- Société agréée « *entreprise solidaire* » par arrêté préfectoral
- Capital ouvert à toute personne physique ou morale qui adhère à ses valeurs. A fin 2012, le capital est composé de 87 actionnaires.
- Site internet: www.ercisol.com